

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-100 - Finances – Décision modificative n°1 du budget annexe  
Port de Plaisance exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
 Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY  
 Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN  
 M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

**Membres absents :**

Mme Aurélie BRICAUD  
 Mme Sophie BERTHOLIER  
 M. Thomas IANZ  
 Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
 M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)  
 Mme Audrey TAMBORINI  
 Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

**Secrétaire de Séance :**

M. Christian BOURNERY

**Références juridiques :**

- **Délibération n°2023-056 du conseil communautaire du 30 mars 2023**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 20 juin 2023.

Par délibération n°2023-056 en date du 30 mars 2023, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe Port de Plaisance pour l'exercice 2023 avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°1 afin essentiellement d'intégrer le versement d'une subvention d'investissement du budget général,.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 19 000 € et en section d'investissement à un montant de 67 865 €.

Budget annexe Port de Plaisance							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	- 10 000,00 €	75		Autres produits de gestion courante	19 000,00 €
	6156	Maintenance	- 10 000,00 €		752	Revenus des immeubles	19 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement			- 10 000,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			19 000,00 €
023		Virement à la section d'investissem	29 000,00 €				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			29 000,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
TOTAL			19 000,00 €	TOTAL			19 000,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre		Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
20		Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	13		Subventions d'investissement	500 000,00 €
	2031	Etudes	50 000,00 €		1316	Autres établissements publics locaux	500 000,00 €
23		Immobilisations en cours	- 50 000,00 €	16		Emprunts et dettes assimilés hors 165	- 529 000,00 €
	2313	Travaux Pannes Port de Valvins	- 50 000,00 €		1641	Emprunts en euros	- 529 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement			- €	Total des recettes réelles d'investissement			- 29 000,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	29 000,00 €
041		Opérations patrimoniales	67 865,00 €	041		Opérations patrimoniales	67 865,00 €
	2313	Intégration études Port de Valvins	67 865,00 €		2031	Intégration études Port de Valvins	67 865,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			67 865,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement			96 865,00 €
TOTAL			67 865,00 €	TOTAL			67 865,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Port de Plaisance, jointe, de l'exercice 2023 ;

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

**Décision :**

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Port de Plaisance, jointe, de l'exercice 2023 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023  
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023  
Notification le - 5 JUIL. 2023  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-100-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023